

SAINT-THURIEN, le 23 mai 2025

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 4 juin 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Examen de demandes de subventions,
- 2°) Forfait scolaire 2024-2025 : Diwan,
- 3°) Agence Postale Communale : renouvellement de la convention,
- 4°) Conseil Communautaire : accord local,
- 5°) Rapport d'activité de Quimperlé Communauté,
- 6°) SCOT (Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Quimperlé) : modification simplifiée,
- 7°) PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) du PLUi : débat,
- 8°) Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- 9°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

### Séance du 4 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent : Stéphane POIRIER et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**2 0 2 5 0 3 0 3**

**Objet : Agence Postale Communale**  
**Convention de partenariat avec La Poste**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la convention signée en mai 2016 pour 9 ans avec la Poste pour l'organisation de l'Agence Postale Communale arrive à son terme au 31 mai 2025. Elle propose au conseil municipal de renouveler la convention pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les cinq nouveaux points figurant dans celle-ci sont :

- un minimum de 12 heures d'ouverture hebdomadaire,
- pas de renouvellement tacite,
- une rémunération variable avec un minimum forfaitaire garanti,
- la mise en place de produits complémentaires (la Poste mobile, ...),
- la mise en place de l'identification et du traitement des données personnelles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la convention proposée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec La Poste pour l'organisation de l'Agence Postale Communale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Fait à SAINT-THURIEN, le 5 juin 2025

Le Maire,

Christine KERDRAON.

